

Alençon, le 28 octobre 2024

Affaire suivie par Nathalie SICOT

mail : [nathalie.sicot@ars.sante.fr](mailto:nathalie.sicot@ars.sante.fr)

tél : 06 80 06 74 14

MONSIEUR LE MAIRE  
COMMUNE DE LA FERTE-MACE  
Hôtel de ville  
BP 129  
61600 LA FERTE MACE

**Affichage obligatoire sur des panneaux visibles des usagers de l'établissement**

Ces analyses sont consultables sur <https://orobnat.sante.gouv.fr/orobnat/recherchePiscine.do?methode=menu&idRegion=28>

**PISCINE CA DE LA FERTE MACE**

Prélèvement 00144823  
Unité de gestion 0234 PISCINE CA DE LA FERTE MACE  
Installation UDI 001658 TOBOGGAN CA FERTOIS  
Point de surveillance P 000002267 TOBOGGAN PAYS FERTOIS  
Localisation exacte BORD DE BASSIN  
Commune FERTE-MACE (LA)

Prélevé le : mercredi 09 octobre 2024 à 14h20  
par : LAURA GUEDON  
Type visite : PI

MESURES TERRAIN	Résultats	Limite de qualité		Référence de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Acide isocyanurique	<5 mg/L		75,00		
Chlore libre	1,33 mg(Cl2)/L				
Chlore total	1,72 mg(Cl2)/L				
Fréquentation instantanée	0 /				
pH	7,6 unité pH	6,90	7,70		
Température de l'air	26,0 °C				
Température de l'eau	27,0 °C				
Transparence qualitative	0 /				

**Analyse laboratoire**

Analyse effectuée par : LABEO ORNE  
Type de l'analyse : PCL

6102  
Code SISE de l'analyse : 00152220

Référence laboratoire : O.2024.15757-1-1

	Résultats	Limite de qualité		référence de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
<b>MINERALISATION</b>					
Chlorures	450 mg/L				250,00
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>					
Carbone organique total	3,6 mg(C)/L				5,00
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>					
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1 n/mL				100
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/(100mL)		0,00		
Pseudomonas aeruginosa par 100ml	<1 n/(100mL)		0,00		
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/(100mL)		0,00		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>					
Chlore combiné	0,39 mg(Cl2)/L		0,60		
Chlore libre actif	0,60 mg(Cl2)/L	0,40	1,40		

**Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00144823)**

L'eau du bassin est conforme aux limites de qualité mais ne satisfait pas aux références de qualité définies par la réglementation en vigueur en raison d'une concentration élevée en chlorures supérieure à la valeur recommandée. L'accumulation de chlorures peut témoigner d'un vieillissement de l'eau lié à un renouvellement insuffisant d'eau neuve. Mes services préconisent des apports en eau neuve quotidiens d'au moins 50 litres par jour et par baigneur.

le Technicien Sanitaire  
et de Sécurité Sanitaire Chef



Nathalie SICOT